

280902

**Convention des maires des Villes d'Europe
Question de Monsieur le Conseiller L. Parmentier**

La Convention des maires est une initiative unique de la Commission européenne, qui reconnaît explicitement la contribution essentielle des communes et régions à la réalisation des objectifs de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO₂. Elle place les collectivités territoriales, ainsi que leurs citoyens, au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique afin qu'ils soient de véritables acteurs du changement et que les décisions prises au niveau européen deviennent des réalités concrètes.

La Convention des maires est ouverte à toutes villes et communes d'Europe, quelle que soit leur taille. Elle consiste en un engagement volontaire des collectivités locales à atteindre, voir même dépasser les objectifs fixés par le parquet énergie européen "3x20" en 2020. Il s'agit en effet de réduire de 20 % la consommation d'énergie, de diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et de produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

Cette initiative connaît d'ores et déjà un très grand succès: depuis janvier 2009 plus de 500 autorités locales européennes y ont adhéré et se sont engagées à adopter des plans d'action en faveur de l'énergie durable.

Sur le site [<http://www.eumayors.eu/>](http://www.eumayors.eu/) , on peut trouver la liste des 6 communes belges ayant adhéré à cette convention : Antwerpen, Bruxelles, Genk, Gent, Hasselt, Liège. Charleroi est donc la seule grande ville belge n'ayant pas adhéré à celle-ci.

Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me faire connaître la position du Collège Communal sur l'adhésion de notre Métropole à cette convention ? Est-ce un oubli ou bien Charleroi ne se sent-il pas capable de relever ce défi ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Eyenga

Les déclarations d'intention sont louables, certes, mais ne démontrent pas nécessairement l'engagement quotidien d'une collectivité dans une problématique donnée. En raison de votre intérêt marqué pour la cause environnementale, vous n'oublierez pas que Charleroi est la première ville de Belgique à avoir réalisé un bilan carbone de ses émissions de CO₂ et devance donc de loin, dans cette matière, les villes belges que vous citez. Cette étude a d'ailleurs débouché sur une série de propositions de réduction qui ont été exposées en Commission Environnement élargie du Conseil communal. Des groupes de travail seront organisés dans les prochains mois afin d'évaluer la concrétisation de ces pistes de réduction et de les prioriser dans le temps en fonction de leur efficacité et du budget devant être consacré pour leur mise en œuvre. Lorsque la ville se sera positionnée sur des objectifs clairs de réduction qu'il est concrètement possible d'atteindre, et qui devraient dépasser les objectifs européens, il sera encore temps d'adhérer à la Convention des maires.